



Remboursements secu pour un enfant etranger

Par roxyhart, le 22/01/2011 à 21:00

Bonjour,

J'ai une demi-soeur, un enfant de 8 ans, qui habite en Lettonie avec sa famille. Je souhaiterais la faire venir en France pour une consultation avec un spécialiste en matière des maladies de reins, pour avoir une 2ème opinion. Je suppose qu'il s'agira d'un rendez-vous initial, puis d'une série des analyses dans un hopital spécialisé. Je suis contribuable français, je suis affiliée au régime de la sécurité sociale et j'ai une mutuelle. Je suis mariée, et mon mari est également un assuré français et qui a sa propre mutuelle. Nous n'avons pas d'enfants. Avons-nous une possibilité d'affilier cette enfant à notre sécu et notre mutuelle, temporairement, afin de bénéficier d'une prise en charge? Après tout, nous pourrions le faire pour notre propre enfant, ou un enfant adopté. Evidemment, si la sécu ou la mutuelle exigent une cotisation supplémentaire, cela ne poserait pas un problème, à condition pouvoir bénéficier d'une prise en charge.

Je vous remercie d'avance de votre aide.

Marina Brovak
mbrovak@hotmail.com